

Motion présentée par les représentants des enseignants et des personnels d'éducation

au Conseil d'Administration n°4 du Collège Georges Charpak en date du mardi 2 février 2021.

Nous avons appris lors du conseil pédagogique du 25.01.21 concernant la répartition de la DHG qu'il était envisagé de créer deux classes de 3ème à 21 élèves et 4 classes de 3ème à 28. Or, l'équipe enseignante est divisée sur cette proposition de répartition.

En effet, les collègues qui pensent que cette répartition serait judicieuse arguent que cela permettrait aux élèves les plus faibles de rattraper leur retard, retard accentué par le confinement. Travailler en petit effectif permettrait un suivi plus précis des élèves et une personnalisation des compétences à consolider. Par ailleurs, cela permettrait également de travailler sur leur orientation, avec la possibilité d'effectuer des stages tout au long de l'année. De plus, une dizaine de collègues seraient volontaires afin d'enseigner dans ces classes.

Cette répartition permettrait également une économie de moyens car il n'y aurait plus de groupe ou de dédoublement sur ces deux classes. Aussi, les heures gagnées iraient à d'autres dispositifs (AP pour d'autres niveaux, groupes à effectifs réduits en langue).

Toutefois, il faudrait que les conditions d'entrée dans ces deux classes soient présentées clairement aux familles et aux élèves et en toute connaissance de cause mais également que l'on soit clair sur l'objectif de ces classes : classe de niveau ? De projet ? D'option ?

Concernant les collègues qui sont contre cette répartition, la première raison avancée est le recrutement : toutes les familles demanderont à terme que leurs enfants aillent dans la classe à effectif réduit, à juste titre.

En second lieu, nous pensons que les effectifs sont minimisés : actuellement, il y a 158 élèves en 4ème soit 158 élèves en 3ème l'an prochain, sans compter les redoublants éventuels. Or, si l'on élabore deux classes à 21 élèves et 4 autres classes, l'effectif de ces classes passerait à 29 élèves. Aussi, quand sera-t-il du travail et de la discipline dans ces classes à 29, rassemblant une forte hétérogénéité de niveaux ? Le risque est de cataloguer ces 2 classes comme des classes « à difficulté ».

Pour rappel, le modèle proposé fait penser à la 4ème « aide et soutien » ou à la « 3ème insertion ». Toutefois, ces classes comptaient un effectif réduit d'élèves, soit 14 lorsque les divisions ordinaires ne devaient pas dépasser 28 élèves.

De plus, ces classes ne semblent pas égalitaires : les élèves en grandes difficultés mais perturbateurs seront les grands oubliés du dispositif.

Par ailleurs, même si quelques collègues sont volontaires, certaines disciplines ne verront pas forcément de collègues volontaires. Aussi, il faudra imposer cela soit à des collègues déjà présents soit à des nouveaux titulaires, contractuels ou arrivants dans l'établissement au détriment de notre liberté pédagogique.

Enfin, ces élèves se devront de présenter le brevet général. Or, en ayant fait des stages durant l'année ou en ayant « allégé » le programme ou la notation, nous nous inquiétons des résultats lors du brevet général. Il en va de même pour l'orientation puisque ces classes ne bénéficieront pas de bonification dans leurs vœux.

Toutefois, nous pensons de manière collégiale qu'il est important de s'interroger sur la manière dont le dispositif serait présenté aux familles et aux élèves, tout comme le fait qu'il faut être clair dans le recrutement des élèves.

Idéalement, une seule classe serait mieux mais cela enlèverait des moyens pour les autres projets, niveaux et divisions.

Nous nous interrogeons également sur l'arrivée de nouveaux élèves durant l'année : où seront-ils placés ? Dans les classes à 21 ou dans les classes à 28 ?

Enfin, nous voterons contre la répartition des élèves de 6ème avec la création d'une classe à 20 élèves car elle nous apparaît sans justification pédagogique.

De plus, la répartition de l'AP tel qu'il est envisagé ne satisfait pas l'ensemble des équipes. En effet, nous avons actuellement 14 à 15 élèves en AP alors qu'avec la nouvelle répartition, nous aurions 19 élèves en moyenne voire plus.

Aussi, nous demandons à ce que :

- une nouvelle répartition (TRMD) soit présentée en envisageant des classes de 3ème à 26 ;
- l'AP soit conservé selon le fonctionnement actuel soit en 6ème, toutes les semaines 1 heure par classe avec deux enseignants et en 3ème, une heure dédoublée ;
- les dédoublements en langue proposés soient conservés ;
- l'on instaure de l'AP en histoire-géographie ;
- l'on se voit octroyer un poste supplémentaire d'AED et un demi-poste de CPE.

Motion soumise au vote du CA n°4 du 02 février 2021 :

Nombre de votants : 25

Nombre d'abstentions : 8

Nombre de votes « contre » : 5

Nombre de votes « pour » : 12

La motion est adoptée et sera jointe au PV du CA du 2 février 2021.